

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 28 FÉVRIER 2018 A 19H00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Christian TORT, **Maire**.

Étaient également présents : Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, **Adjoints au Maire** ;

Ainsi que : Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Magali ROBERT, Didier DANIEL, Jean-Baptiste FORMENT, Olivier HILLAIRE, Jean-Pierre GRANGET, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Luc SANCHEZ, **Conseillers Municipaux**.

Absents ayant donné procuration :

Fabienne LIGOUZAT qui donne pouvoir à Renée BORDEU
Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT
Corinne MAYRAN qui donne pouvoir à Martine CASADEI
Benoît FROGNET qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA
Annie GIRARDIN qui donne pouvoir à Magali ROBERT
Sylvette PEZELLIER qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET
Réjane AUDIBERT qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ
Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL

Absents excusés :

Nathalie CHABROL

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire a pu ouvrir la séance publique du Conseil qui, après y avoir été invité par Monsieur le Maire, désigne à l'unanimité Jean-Baptiste FORMENT en qualité de secrétaire de séance.



1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 31 JANVIER 2018

Pour : 22

Contre : 6

JP GRANGET, S PEZELLIER, R AUDIBERT, MD SARRAIL, J SERAFINI, JL SANCHEZ

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

1) RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2017-091 EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2017

Question retirée de l'ordre du jour (le 23/02/2018), elle sera représentée au mois de mars lors du prochain conseil municipal, et complétée en fonction des développements que connaîtra ce dossier.

**2) DÉNOMINATION DE LIEU EN PROVENÇAL
IMPASSE DES PRÉS DE LA VERNE / CARRIERO ORBO DI PRAT DE LA Verno**

Sur proposition de l'association "PARLAREN GROUP PROUVENÇAU DE BEDARRIDO", représentée par sa présidente, Mme Anne-Marie FERREIRA, la Commune souhaite poursuivre sa démarche de dénomination de lieux en Provençal – Français.

Dans la mesure du possible, le choix du lieu se calque sur le thème annuel proposé par "L'UNIOUN PROUVENÇALO".

Il est ainsi proposé de revêtir la double dénomination franco-provençale pour l'impasse des Prés de la Verne et de faire apposer des plaques "CARRIERO ORBO DI PRAT DE LA Verno" en complément de celles françaises.

L'inauguration de cette installation se fera le samedi 3 mars 2018, à 11h00, juste avant le vernissage de l'exposition de l'association bédarridaise, prévue ce jour-là à 11h30, salle Étienne GONNET en Mairie.

Monsieur le Maire invite donc les élus à se prononcer en faveur de la Provençalisation de la dénomination de cette voie communale.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

3) DÉNOMINATION VOIRIES INTÉRIEURES - RÉSIDENCE LA VERNE I ET II

Pour permettre une meilleure identification des habitations par La Poste, pour la distribution du courrier et par le service du cadastre, pour l'identification des contribuables, il est nécessaire de dénommer l'ensemble des voies de la commune sur lesquelles sont situées des habitations y compris lorsque ces voies sont privées. Il convient dans ce cas d'obtenir, au préalable, l'accord du propriétaire foncier de ces voies ouvertes à la circulation.

Ainsi, l'avis favorable de Mistral Habitat, gestionnaire des Résidences "La Verne I" et "La Verne II" a été sollicité et obtenu pour l'attribution, par la commune, d'un nom à la voirie intérieure qui compose cet ensemble locatif.

Il est proposé au Conseil de nommer les voies intérieures identifiées sur le plan ci-joint, de la manière suivante :

- ↳ Pour la Résidence "La Verne I" : Allée Antoine BRUNEL, Bâtitseur du Château d'Eau ;
- ↳ Pour la Résidence "La Verne II" : Allée GOUBERT, Agent voyer, Découvreur de la source de la Souvine.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

4) MISE À JOUR DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Monsieur le Maire rappelle que le Projet Éducatif Local est un document qui traduit les orientations, les

priorités et l'engagement de la municipalité dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse de 0 à 17 ans. Par la mobilisation d'un ensemble de ressources et de pratiques, il crée les conditions pour la recherche de l'épanouissement personnel de ce public, leur insertion harmonieuse et valorisante dans la société et leur implication dans la vie collective.

Ce document évoluant avec le temps et les nouveaux rythmes scolaires, il convient de le mettre à jour régulièrement.

Monsieur le Maire consulte ainsi les élus sur le PEDT transmis en annexe et les invite à approuver sa mise à jour.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

5) ASB FOOTBALL – DEMANDE D'ACOMPTE SUR SUBVENTION 2018

Monsieur le Maire indique aux élus que, pour disposer de la trésorerie nécessaire au bon déroulement de ses actions, l'association de l'ASB Football a fait parvenir une demande d'acompte sur la subvention de fonctionnement 2018 qui mérite d'être examinée dès avant le vote du budget en mars prochain.

En effet, la municipalité souhaite soutenir comme il se doit cette association qui participe à la vie sportive du village, en lui allouant un acompte sur la subvention de fonctionnement d'un montant de 4 600 € au titre de l'année 2018. M. le Maire précise que cette somme pourra faire l'objet d'un versement avant le vote du budget primitif 2018 qui intégrera, par la suite, les crédits budgétaires nécessaires à l'équilibre des comptes.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

6) REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL SUITE À ANNULATION DE RÉSERVATION DE SALLE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux familles Bédarridaises ayant réservé une salle municipale pour une fête de famille dans le courant de l'année 2017 ont dû annuler leur réservation pour cause de décès d'un proche, survenu quelques jours avant la date de la festivité.

Ces réservations avaient été réglées comme il se doit, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, l'une en janvier 2017 et l'autre en décembre 2017 (cf. pièces jointes).

Ces deux familles sollicitent le remboursement de ces locations d'un montant de 300,00 € chacune.

Compte tenu des circonstances et à titre exceptionnel, M. le Maire invite le Conseil à approuver le remboursement de la somme de 300,00 € en faveur de chacune des deux familles concernées et à l'autoriser ainsi que son Adjointe déléguée à signer tout acte d'exécution de la présente.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

7) AUTORISATION DE SOLLICITER LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES, SUR LA COMMUNE DE BÉDARRIDES

La commune de Bédarrides a souhaité procéder à l'achat de deux véhicules électriques pour les services techniques. Le coût total de ce projet s'élève à 44 317.34 €, pour deux véhicules.

La commune sollicite à cet effet, pour cet achat la dotation d'équipement des territoires ruraux, soit un financement à hauteur de 15 511.06 €, soit 35 % du montant total de l'achat. En effet, le projet répond aux critères de la DETR car il s'agit d'un projet présentant une dimension de développement durable et de protection de l'environnement.

Le montant de l'opération étant estimé à 44 317.34 €, il convient ainsi d'autoriser M. le Maire à solliciter ces subventions en établissant le plan de financement suivant :

- DETR : 15 511.06 € HT
- Commune : 28 806.27 € HT

Monsieur TORT demande au Conseil Municipal l'autorisation :

- De solliciter auprès de la dotation d'équipement des territoires ruraux, la DETR pour 15 511.06 €, soit 35 % du montant total de l'achat, estimé à 44 317.34 €
- De signer ainsi que son Adjointe déléguée tout acte d'exécution de la présente.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

8) RAPPORT SUR LES ORIENTATION BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2018

M. le Maire présente le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2018, document formalisé et annexé à la délibération à intervenir. Il convient en effet que le Conseil prenne acte, par un vote formel, de l'organisation et de la tenue d'un débat sur ces orientations budgétaires, en séance publique, préalablement au vote du budget primitif 2018 à intervenir, comme le prévoit la Loi, au plus tard, le 15 avril de l'année en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.